

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Chantal Mainville	Numéro de permis 1081020	Date d'inspection Le 13 avril 2023	
Nom de l'établissement Garderie l'Univers des Petits		Numéro de téléphone (506) 764-2978	
Adresse 1890 rue Bellechasse Paquetville NB E8R 1M8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (i) les nom, adresse, date de naissance et numéro d'assurance-maladie de l'enfant,	24(1)(b)(i)	21 avr. 2023	
Commentaires : - 2 dossiers manquent les numéros de l'assurance-maladie de l'enfant			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin.	24(1)(b)(ii)	21 avr. 2023	
Commentaires : - 3 dossiers manquent le nom, adresses et numéros du médecin			
50(2) Le jour même de la survenance d'un incident, l'exploitant d'un établissement agréé en informe le parent ou le tuteur et s'assure qu'il signe le registre quotidien pour attester qu'il en a été mis au courant.	50(2)	14 avr. 2023	
Commentaires : - Les dossiers des incidents des enfants ne sont pas complets, la signature du parent n'est pas tenue dans certains rapports.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>Lors de ma surveillance en avant-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu. À la suite de la vérification de plus de 10 dossiers des enfants, plusieurs documents demandent à être complétés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 dossiers manquent les numéros de l'assurance-maladie de l'enfant - 3 dossiers manquent le nom, adresses et numéros du médecin - Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet, j'ai vérifié 11 dossiers sur 21. - Les dossiers des incidents des enfants ne sont pas complets, la signature du parent n'est pas tenue dans certains rapports. <p>Pendant ma visite, j'ai pu observer les jeux libres lors de mon arrivé par la suite les enfants se sont préparés pour la collation. Après la collation, les enfants sont partis jouer à l'extérieur.</p>

original signé par _____

Le 13 avril 2023

Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par

Chantal Mainville

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 13 avril 2023

Date